

06/01/2020

Déclaration sur les menaces pesant sur le patrimoine culturel en cas de conflits armés

Dans les conflits armés et les bouleversements politiques depuis le début du millénaire, le patrimoine culturel est de plus en plus souvent pris pour cible. Il a été pillé ou délibérément détruit afin de financer la guerre ou d'affecter l'identité et la confiance des adversaires. Les musées ainsi que les sites culturels sont touchés dans de nombreux pays du monde.

Le Conseil international des musées (ICOM) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), en tant que représentants de la communauté du patrimoine dans le monde, sont très préoccupés par cette évolution et les développements récents. L'ICOM et l'ICOMOS rappellent à toutes les parties prenantes de conflits armés la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Dans cette Convention, les États parties reconnaissent que « les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale ». Les États-Unis ont ratifié la Convention de La Haye en 2009, l'Iran en 1959.

Les deux pays sont également parties à la Convention du patrimoine mondial de 1972, que les États-Unis d'Amérique ont été le premier pays à ratifier en 1973 et ont joué un rôle clé dans sa promotion. L'Iran abrite 24 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO d'une grande importance culturelle et naturelle - non seulement pour les iraniens, mais aussi pour l'humanité et sa mémoire collective.

En outre, en 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 2347 qui stipule que : « lancer une attaque contre des sites et des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à la bienfaisance, ou contre des monuments historiques peut constituer, dans certaines circonstances et en vertu du droit international, un crime de guerre et que les auteurs de ce genre d'attaque doivent être traduits en justice ».

L'ICOM et l'ICOMOS condamnent conjointement et fermement toute destruction délibérée du patrimoine culturel. Nous appelons toutes les parties à respecter les accords internationaux qui régissent les conflits armés et à protéger le patrimoine culturel mondial où qu'il se trouve, quelles que soient les convictions religieuses ou les intentions politiques.

Le Conseil international des musées (ICOM) est la seule organisation internationale de musées et de professionnels des musées. Il s'engage dans la recherche, la conservation, la poursuite et la communication à la société du patrimoine naturel et culturel mondial, présent et futur, matériel et immatériel.

L'ICOM est une association de membres et une organisation non gouvernementale qui établit des normes professionnelles et éthiques pour les activités des musées. En tant que forum d'experts, il formule des recommandations sur des questions liées au patrimoine culturel, favorise le renforcement des capacités et fait progresser les connaissances. L'ICOM est la voix des professionnels des musées sur la scène internationale et sensibilise le public à la culture par le biais de réseaux mondiaux et de programmes de coopération.

Faits et chiffres de l'ICOM (Octobre 2019)

44 700 professionnels dans 138 pays, 119 comités nationaux, 32 comités internationaux

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, qui s'engage à promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel mondial. L'ICOMOS a construit un solide cadre philosophique, doctrinal et de gestion pour la conservation durable du patrimoine dans le monde entier. En tant qu'organisme consultatif officiel du Comité du patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS évalue les propositions d'inscription et donne des conseils sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Faits et chiffres de l'ICOMOS (février 2019)

10 546 membres individuels dans 151 pays, 271 membres institutionnels, 107 comités nationaux, 28 comités scientifiques internationaux

Pour plus d'informations, voir www.icomos.org